

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 57

10 janvier 2013

SOMMAIRE

4rae Renewable and Alternative Energy S.à r.l.	2700	Immo Capellen S.A.	2713
Acquatica S.A.	2732	Indosuez Capital Luxembourg S.A.	2710
Acuitis Luxembourg S.à r.l.	2709	K Beta S.à r.l.	2690
A.E. Holding S.A.	2713	KWF Business Consultants S.A.	2727
Am Trading	2732	"Lauterborn"	2710
Anpira Invest Sàrl	2733	Männerkouer Atertdaul	2706
Applied Materials Luxembourg S.à r.l.	2692	Marzilux S.A.	2705
Arsenal S.A., société de gestion de patrimoine familial	2710	Nomura Bank (Luxembourg) S.A.	2700
B.A.F. SA (Bureau Administratif et Financier)	2726	Nouvelle Terrest S.A.	2706
Biomedic Laboratories Holding S.A.	2725	Procura Holding	2708
BluO Nebra S.à r.l.	2726	QS0004, S.A.	2692
Blueprint Capital Partners S.A.	2725	Secapital S.à.r.l.	2711
Buffadini P. & Fils S.à r.l.	2725	Socparlux S.à.r.l.	2724
Burton Invest S.A.	2726	Sopardif S.A.	2705
Burton Invest S.A.	2726	Speed World Group S.A.	2710
Buttik Cado s. à r.l.	2727	SPQR Capital Holding S.A.	2711
Cameron Lux II S.à r.l.	2736	Sunrise Medical (Luxembourg) Investments S.à.r.l.	2708
Cameron Lux IV Sàrl	2733	Supermini-Roedgen S.à r.l.	2721
CCF Investment S.à r.l.	2701	Tagus Re S.A.	2708
Chauffage Sanitaire Schumacher s.à.r.l.	2730	TELL S.A.	2707
Continent 8 (Luxembourg) S.à r.l.	2730	Vip Promotions S.A.	2721
Crosstree Real Estate Finance S.à r.l.	2729	Vip Promotions S.A.	2719
Demessy Investment S.A.	2711	Vis Europe Finance S.à r.l. société de gestion de patrimoine familial	2719
Dunchurch Holdings Group S.à r.l.	2694	Watson Pharma Holding S.à r.l.	2717
Esso Luxembourg	2712	Watson Pharma S.à r.l.	2713
Eventyouall S.à r.l.	2719	Webb III S.à r.l.	2709
Fertilux S.A.	2712	Webb II S.à r.l.	2709
Flacks Luxembourg S.à r.l.	2706	Welcome Invest S.A.	2713
Focused Money Solutions S.A.	2707	Welcome Invest S.A.	2717
Gérances Roxy S.à r.l.	2717	Wir-Tec s.à r.l.	2707
Gerlach Investments S.à r.l.	2733	WK LuxHolding SA	2707
Hideal Partners S.à r.l.	2730	Zephyr International B.V.	2694

K Beta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 11.000.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 124.636.

In the year two thousand and twelve, on the twentieth day of the month of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

K Alpha S.A., a société anonyme incorporated under Luxembourg law, having its registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés under number B 121.968,

represented by Me Namik Ramic, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 16th November 2012, being the sole shareholder and holding all the four hundred ten thousand (410,000) shares in issue in "K Beta S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated on 22 November 2006 by deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") number 755 of 2 May 2007.

The articles of association of the Company were last amended on 12 January 2007 by deed of Me Henri Hellinckx, prenamed, published in the Mémorial number 2226 of 6 October 2007.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A) The sole shareholder holds all shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

(B) The item on which a resolution is to be passed is as follows:

- Increase of the issued share capital of the Company to eleven million euro (€11,000,000) by the issue of thirty thousand (30,000) ordinary shares, each with a nominal value of twenty-five euro (€25) each, for a total subscription price of ten million euro (€10,000,000); subscription by the sole shareholder to the new shares so issued, payment of the subscription price in cash; allocation of the aggregate nominal value of the shares so issued to the share capital and the balance to the share premium; consequential amendment of article 5 of the articles of the Company as set forth below:

“ **Art. 5.** The issued share capital of the Company is set at eleven million euro (11,000,000 €) divided into four hundred forty thousand (440,000) shares with a nominal value of twenty-five euro (25 €) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.”

After deliberation, the meeting unanimously took the following resolution:

Sole resolution

The sole shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company to eleven million euro (€11,000,000) by the issue of thirty thousand (30,000) ordinary shares, each with a nominal value of twenty-five euro (€ 25), for a total subscription price of ten million euro (€ 10,000,000).

Thereupon appeared the sole shareholder, represented by Me Toinon Hoss, prenamed, and subscribed to the new thirty thousand (30,000) ordinary shares and fully paid the aggregate subscription price in cash.

Evidence of the contribution in cash has been shown to the undersigned notary.

The sole shareholder then resolved to allocate an amount equal to the nominal value of the new shares so issued to the issued share capital and the balance to the freely distributable share premium.

The sole shareholder resolved to amend article 5 of the articles of the Company as set forth in the agenda.

There being no further business to resolve upon, the present sole shareholder's decision was thereupon closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 4,600.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingtième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

K Alpha S.A., une société anonyme constituée sous les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 121.968, représentée par Me Namik Ramic, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 16 novembre 2012, étant l'associé unique et détenant l'intégralité des quatre cent dix mille (410.000) parts sociales émises de «K Beta S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée le 22 novembre 2006 suivant acte reçu de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 755 du 2 mai 2007.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 12 janvier 2007 suivant acte reçu de Me Henri Hellinckx, précité, publié au Mémorial numéro 2226 du 6 octobre 2007.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

(A) L'associé unique détient l'intégralité des parts sociales émises de la Société de sorte que des décisions puissent être prises valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(B) Le point sur lequel une résolution doit être adoptée est le suivant:

- Augmentation du capital social émis de la Société à onze millions d'euros (11.000.000 €) par l'émission de trente mille (30.000) parts sociales ordinaires, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 €) chacune, pour un prix total de souscription de dix millions euros (10.000.000 €); souscription par l'associé unique des nouvelles parts sociales ainsi émises, paiement du prix de souscription en numéraire; allocation de la valeur nominale totale des parts sociales ainsi émises au capital social de la Société et le solde à la prime d'émission; modification en conséquence de l'article 5 des statuts de la Société tels que défini ci-dessous:

« **Art. 5.** Le capital social émis de la Société est fixé à onze millions d'euros (11.000.000 €) divisé en quatre cent quarante mille (440.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 €) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.»

Après avoir délibéré, l'assemblée a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société à onze millions d'euros (11.000.000 €) par l'émission de trente mille (30.000) parts sociales ordinaires, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 €) chacune, pour un prix total de souscription de dix millions euros (10.000.000 €).

A la suite de quoi, l'associé unique, représenté par Me Toïnon Hoss, précitée, a comparu et souscrit aux nouvelles trente mille (30.000) parts sociales ordinaires et a payé entièrement le prix total de souscription en numéraire.

La preuve de cet apport en numéraire a été montrée au notaire soussigné.

L'associé unique a ensuite décidé d'allouer un montant égal à la valeur nominale des nouvelles parts sociales ainsi émises au capital social émis et le solde, à la prime d'émission librement distribuable.

L'associé unique a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société tel que défini dans l'ordre du jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente décision de l'associé unique a été clôturée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, sont estimés à EUR 4.600,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes personnes comparantes, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes. Après lecture du présent procès-verbal, les membres du Bureau ont signé avec le notaire présent acte.

Signé: N. RAMIC et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 novembre 2012. Relation: LAC/2012/56437. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Releveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Référence de publication: 2012157101/108.

(120207725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Applied Materials Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 845.097.496,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 161.373.

En date du 26 octobre 2012, l'associé unique de la Société, Applied Materials 1 LLC Luxembourg S.C.S., une société en commandite simple de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.274, a décidé de transférer l'intégralité des 845.097.496 (huit cent quarante-cinq millions quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent quatre-vingt-seize) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, à Applied Materials 2 LLC Luxembourg S.C.S. 3 S.C.S., une société en commandite simple de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.297.

Il en résulte que Applied Materials 2 LLC Luxembourg S.C.S. 3 S.C.S. est devenu l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012156759/21.

(120206550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2012.

QS0004, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 172.464.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first day of November.

Before Maître Cosita Delvaux, notary, residing in Redange-sur-Attert.

There appeared:

Mr. James Lyons, Class B Director, and Mr. Olivier Dorier, Class A Director (together, the "Delegates"), acting as delegates of the board of directors of "QS0004, S.A." (the "Company"), a société anonyme having its registered office at 6 C rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, incorporated on 30 October 2012 by deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial"), pursuant to the resolutions of the board of directors of the Company, represented by Me Susanne Goldacker, avocat à la cour, residing in Luxembourg, pursuant to a decision of the Delegates dated 7th November 2012 (the "Delegate Decision"), a copy of which is attached hereto to be registered with the present deed, who asked the undersigned notary to record as follows:

The articles of association of the Company were last amended on 5 November 2012 by deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial.

Pursuant to the decisions of the Delegates as set forth in the Delegate Decision, on 7th November 2012, a total of fifty million (50,000,000) Beneficiary Certificates (parts bénéficiaires) have been issued to the Company's existing holder of Beneficiary Certificates, QS0001 Corp., existing under the laws of the State of Delaware, United States of America with registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, County of Newcastle, Delaware 19808, and registered with the Secretary of State of the State of Delaware, Division of Corporations under number 5213366, for a total issue price of eighty-two million two hundred thirty-eight thousand one hundred ninety-six US dollars and fifty-four cents US\$ 82,238,196.54 fully paid in cash.

An allocation of eighty-two million two hundred thirty-eight thousand one hundred ninety-six US dollars and fifty-four cents (US\$ 82,238,196.54) has been made to the BC Reserve as referred to in the articles of the Company. Article 6.1 of the Articles is to be amended accordingly as follows:

6.1. In addition to the share capital, a special reserve (the "BC Reserve ") has been created and up to five hundred million (500,000,000) Beneficiary Certificates (the "Authorised BCs "), not forming part of the Share capital of the Company have been authorised for issue. An amount of twenty thousand euro (EUR20,000) and an amount of eighty-two million two hundred thirty-eight thousand one hundred ninety-six US dollars and fifty-four cents (US\$ 82,238,196.54) (value 7th November 2012) have been allocated to the BC Reserve and fifty million and twenty thousand (50,020,000) Beneficiary Certificates have been issued."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 1.300.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, this deed of record is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading the present deed of record the representative of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt et unième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Redange-sur-Attert,

ont comparu:

M. James Lyons, Administrateur de Classe B, et M. Olivier Dorier, Administrateur de Classe A (ensemble, les «Délégués»), agissant en qualité de délégués du conseil d'administration de «QS0004, S.A.» (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, constituée le 30 octobre 2012 suivant acte du notaire soussigné, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), en vertu des décisions du conseil d'administration de la Société, représentée par Me Susanne Goldacker, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une décision des Délégués en date du 7 novembre 2012 (la «Décision des Délégués»), dont une copie est annexée aux présentes afin d'être enregistrée avec le présent acte, qui ont demandé au notaire soussigné d'acter ce qui suit:

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 5 novembre 2012 suivant acte du notaire soussigné, non encore publié au Mémorial.

En vertu des décisions des Délégués telles que décrites dans la Décision des Délégués le 7 novembre 2012, un total de cinquante millions (50.000.000) de Parts Bénéficiaires ont été émises au détenteur existant de Parts Bénéficiaires de la Société, QS0001 Corp., régie par les lois de l'État du Delaware, États-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, County of Newcastle, Delaware 19808, et immatriculée auprès du Secretary of State of the State of Delaware, Division of Corporations sous le numéro 5213366, pour un prix total d'émission de quatre-vingt-deux millions deux cent trente-huit mille cent quatre-vingt-seize dollars américains et cinquante-quatre cents (82.238.196,54 US\$) entièrement libérées en numéraire.

Quatre-vingt-deux millions deux cent trente-huit mille cent quatre-vingt-seize dollars américains et cinquante-quatre cents (82.238.196,54 US\$) ont été alloués à la Réserve PB telle que définie dans les statuts de la Société.

L'article 6.1 des Statuts doit être modifié en conséquence comme suit:

6.1. En plus du capital social, une réserve spéciale (la «Réserve PB») a été créée et il a été autorisé d'émettre jusqu'à cinq cent millions (500.000.000) de Parts Bénéficiaires (les «PB Autorisées»), ne faisant pas partie du capital social de la Société. Un montant de vingt mille euros (20.000EUR) ainsi qu'un montant de quatre-vingt-deux millions deux cent trente-huit mille cent quatre-vingt-seize dollars américains et cinquante-quatre cents (82.238.196,54 US\$) (valeur au 7 novembre 2012) ont été alloués à la Réserve PB et cinquante millions vingt mille (50.020.000) Parts Bénéficiaires ont été émises.»

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société sont estimés à EUR 1.300.-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties aux présentes, le présent constat est rédigé en anglais et est suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en-tête des présentes.

Après lecture du présent constat, le représentant de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. GOLDACKER, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert le 28 novembre 2012. Relation: RED/2012/1580. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): T. KIRSCH.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 3 décembre 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012157261/87.

(120207394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Zephyr International B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 92.109.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 30 novembre 2012

1. M. Jonathan LEPAGE a démissionné de son mandat de gérant.
2. M. Mark VRIJHOEF, administrateur de sociétés, né Zaanstad (Pays-Bas), le 12 septembre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Zephyr International B.V.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012156743/16.

(120206466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Dunchurch Holdings Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 173.141.

STATUTES

In the year two thousand and twelve.

On the twenty-third of November.

Before Us Maître Henri BECK, notary residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg).

Is held the extraordinary general meeting of the shareholders of the company DUNCHURCH HOLDINGS GROUP LIMITED, having its registered office at Palm Grove House, P.O. Box 438, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registrar of Corporate Affairs British Virgin Islands under the number 305775,

having a share capital of fifty thousand US Dollars (USD 50.000.-), represented by fifty thousand (50.000) shares with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each.

The meeting is presided by Mr. Max GALOWICH, lawyer, professionally residing in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

The chairman appoints as secretary Mr. Max FUNCK, private employee, professionally residing in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

and the meeting elects as scrutineer Ms. Lysiane SCHUMACKER, private employee, professionally residing in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary that:

I. - The shareholders present or represented and the number of shares they hold are shown on an attendance list, signed by the shareholders who are present, by the proxy-holders of the represented shareholders, by the board of the meeting and the undersigned notary. The attendance list and the proxies will remain annexed to the present deed in order to be recorded with it.

II. - As appears from the said attendance list, all the shares representing the entire capital, are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting may validly decide on all the items of the agenda.

III. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. - Ratification of the resolutions passed by the sole shareholder of the Company on September 18, 2012, which resolved, among others, to transfer the registered office from the British Virgin Islands to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. - Resignation and discharge to be given to the present director of the company.

3. - Confirmation of the transfer of the Company's registered office to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and change of the nationality of the Company at the present time of British Virgin Islands nationality, to a company of Luxembourg nationality and transfer of the effective place of management of the company to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4. - Conversion of the share capital from USD into EUR at the exchange rate of 1 USD = 0,764158 EUR so that the corporate capital is now set at the amount of thirty-eight thousand two hundred seven Euro ninety-one Cent (€ 38.207,91), rounded down to the amount of thirty-eight thousand two hundred seven Euro (€ 38.207.-).

5. - Replacement of the fifty thousand (50.000) existing shares (actions) by thirty-eight thousand two hundred seven (38.207) shares (parts sociales) with a par value of one Euro (€ 1.-).

6. - Statement that the corporate capital of thirty-eight thousand two hundred seven Euro (€ 38.207.-) is represented by thirty-eight thousand two hundred seven (38.207) shares with a par value of one Euro (€ 1.-).

7. - Change of the purpose of the company to give it the following wording:

" The company's purpose is the development and the management of all properties that it may acquire, construct or build, as well as all industrial, financial, civil, movable and immovable operations relating directly or indirectly to this purpose or which may facilitate its achievement.

The company may lend and borrow, with or without security, in a word, realize all financial transactions whatsoever which are within the limits of its purpose."

8. - Revision of the Articles of Association of the Company for the purpose of its transfer and continuation in the Grand Duchy of Luxembourg under the name of DUNCHURCH HOLDINGS GROUP S.à r.l. and under the form of a "société à responsabilité limitée."

9. - Confirmation of the establishment of the registered office at L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

10. - Appointment of the manager.

11. - Miscellaneous.

After the foregoing has been approved by the meeting, the latter has unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The general meeting ratifies the resolutions passed by the sole shareholder of the Company on September 18, 2012, by which it was resolved, among others, to transfer the registered office from the British Virgin Islands to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The resignation of the present director of the Company is accepted and, by special vote, discharge is granted to him for the execution of his mandate until today.

Third resolution

The transfer of the registered office, the transfer of effective place of management of the company to the Grand Duchy of Luxembourg and the change of nationality of the company, at the present time of British Virgin Islands nationality, to a company of Luxembourg nationality and transfer of the effective place of management of the company to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, thereby maintaining and continuing its legal personality, are confirmed.

Fourth resolution

The general meeting decides to convert the share capital from USD into EUR at the exchange rate of 1 USD = 0,764158 EUR so that the corporate capital is now set at the amount of thirty-eight thousand two hundred seven Euro ninety-one Cent (€ 38.207,91), rounded down to the amount of thirty-eight thousand two hundred seven Euro (€ 38.207.-).

Fifth resolution

The general meeting decides to replace the fifty thousand (50.000) shares (actions) by thirty-eight thousand two hundred seven (38.207) shares (parts sociales) with a par value of one Euro (€ 1.-).

Sixth resolution

The states that the corporate capital of thirty-eight thousand two hundred seven Euro (€ 38.207.-) is represented by thirty-eight thousand two hundred seven (38.207) shares (parts sociales) with a par value of one Euro (€ 1.-), all attributed to the Italian company ARGOS SPA, having its registered office at Via P. Paleocapa 6, Milan, registered with the "Registro delle Imprese di Milano" under the number MI-1624733.

Seventh resolution

The general meeting decides to change the purpose of the company and to give it the wording as mentioned in the point 7.- of the agenda of the present meeting.

Eighth resolution

The company adopts the form of a "société à responsabilité limitée" under the name of DUNCHURCH HOLDINGS GROUP S.à r.l. and the articles of association of the Company, after revision in order to conform them to the Luxembourg law, have henceforth the following wording:

Chapter I. - Purpose - Name - Duration

Art. 1. There exists a corporation in the form of a private limited company (société à responsabilité limitée), which is ruled by the concerning laws and the present articles of incorporation.

Art. 2. The company's purpose is the development and the management of all properties that it may acquire, construct or build, as well as all industrial, financial, civil, movable and immovable operations relating directly or indirectly to this purpose or which may facilitate its achievement.

The company may lend and borrow, with or without security, in a word, realize all financial transactions whatsoever which are within the limits of its purpose.

Art. 3. The Corporation is established for an unlimited duration.

Art. 4. The Corporation shall take the name of DUNCHURCH HOLDINGS GROUP S.à r.l.

Art. 5. The registered office shall be in Luxembourg. The corporation may open branches in other countries. It may, by a simple decision of the associates, be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg.

Chapter II. - Corporate capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at thirty-eight thousand two hundred seven Euro (€ 38.207.-), represented by thirty-eight thousand two hundred seven (38.207) shares (parts sociales) with a par value of one Euro (€ 1.-) each.

Art. 7. The shares shall be freely transferable between associates. They can only be transferred inter vivo or upon death to non-associates with the unanimous approval of all the associates.

In this case the remaining associates have a pre-emption right. They must use this pre-emption right within thirty days from the date of refusal to transfer the shares to a non-associate person. In case of use of this pre-emption right the value of the shares shall be determined pursuant to par. 6 and 7 of article 189 of the Company law.

Art. 8. Death, state of minority declared by the court, bankruptcy or insolvency of an associate do not affect the corporation.

Art. 9. Creditors, beneficiaries or heirs shall not be allowed for whatever reason to place the assets and documents of the corporation under seal, nor to interfere with its management; in order to exercise their rights they will refer to the values established by the last balance-sheet and inventory of the corporation.

Chapter III. - Management

Art. 10. The Corporation is managed by one or more managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers. The manager(s) need(s) to not be member(s).

The manager(s) is/are appointed and removed by the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates.

Art. 11. Each associate, without consideration to the number of shares he holds, may participate to the collective decisions; each associate has as many votes as shares. Any associate may be represented at general meetings by a special proxy holder.

Art. 12. Collective resolutions shall be taken only if adopted by associates representing more than half of the corporate capital.

Collective resolutions amending the articles of incorporation must be approved by the votes representing three quarters (3/4) of the corporate capital.

Art. 13. In case that the corporation consists of only one share owner, the powers assigned to the general meeting are exercised by the sole shareholder.

Art. 14. The managers in said capacity do not engage their personal liability concerning by the obligation they take regularly in the name of the corporation; as pure proxies they are only liable for the execution of their mandate.

Art. 15. Part of the available profit may be assigned as a premium in favour of the managers by a decision of the share owners.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 16. The fiscal year shall begin on the 1st of January and terminate on the 31st of December.

Chapter IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. In case of dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may not be shareholders and shall be nominated by the associates who shall determine their powers and compensations.

Chapter V. - General stipulations

Art. 18. All issues not referred to in these articles, shall be governed by the concerning legal regulations.

Ninth resolution

The establishment of the registered office at L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, is confirmed.

Tenth resolution

The number of managers is set at one.

Is appointed manager of the company for an unlimited period:

Mr. Max GALOWICH, legal expert, residing professionally at L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, who can bind the company under all circumstances by his sole signature.

There being no further business on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the French version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their surname, Christian name, civil status and residence, they have signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société DUNCHURCH HOLDINGS GROUP LIMITED, ayant son siège social à Palm Grove House, P.O. Box 438, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée au "Registrar of Corporate Affairs British Virgin Islands" sous le numéro 305775

ayant un capital social de cinquante mille US Dollars (USD 50.000.-) représenté par cinquante mille (50.000) actions avec une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1.-) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Max FUNCK, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Lysiane SCHUMACKER, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Le bureau étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter que:

I. - Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire. La liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. - Il résulte de la liste de présence que toutes les parts sociales, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. - L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. - Ratification des résolutions prises par l'actionnaire unique de la société en date du 18 septembre 2012, qui a décidé, entre autres, de transférer le siège social des Iles Vierges Britanniques à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. - Démission et décharge à donner à l'administrateur actuel de la société.

3. - Confirmation du transfert du siège social à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et changement de la nationalité actuelle d'une société des Iles Vierges Britanniques en une société de nationalité luxembourgeoise et transfert du lieu effectif de direction de la Société à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4. - Conversion du capital social de USD en EUR au taux de change de 1.- USD = 0,764158 EUR de sorte que le capital social est désormais fixé au montant de trente-huit mille deux cent sept mille Euros quatre-vingt-et-onze Cents (€ 38.207,91), arrondi au montant de trente-huit mille deux cent sept Euros (€ 38.207.-).

5. - Remplacement des cinquante mille (50.000) actions existantes par trente-huit mille deux cent sept (38.207) par trente-huit mille deux cent sept (38.207) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1.-).

6. - Constatation que le capital social de trente-huit mille deux cent sept Euros (€ 38.207.-) est représenté par trente-huit mille deux cent sept (38.207) par trente-huit mille deux cent sept (38.207) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1.-).

7. - Modification de l'objet de la société pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet social la mise en valeur et la gestion de tous immeubles qu'elle pourrait acquérir, construire ou faire construire, ainsi que toutes opérations industrielles, financières, civiles, mobilières et immobilières, qui se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou qui pourront en faciliter la réalisation. La société peut prêter et

emprunter, avec ou sans garantie, en un mot, faire toutes opérations financières généralement quelconques qui entrent dans le cadre de son objet social."

8. - Refonte complète des statuts de la société en vue de son transfert et de sa continuation au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination de DUNCHURCH HOLDINGS GROUP S.à r.l. et sous la forme d'une société à responsabilité limitée.

9. - Confirmation de l'établissement du siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

10. - Nomination du gérant.

11. - Divers.

L'assemblée ayant approuvé les déclarations qui précèdent, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale ratifie les résolutions prises par l'actionnaire unique de la société en date du 18 septembre 2012, qui a décidé, entre autres, de transférer le siège social des Iles Vierges Britanniques à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

La démission de l'administrateur actuel de la société est acceptée et, par vote spécial, décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

Le transfert du siège social ainsi que le transfert du lieu effectif de direction à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et changement de la nationalité actuelle d'une société des Iles Vierges Britanniques en une société de nationalité luxembourgeoise et transfert du lieu effectif de direction de la Société à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg sont confirmés, maintenant et continuant de ce fait sa personnalité juridique.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de convertir le capital social de USD en EUR au taux de change de 1.- USD = 0,764158 EUR de sorte que le capital social est désormais fixé au montant de trente-huit mille deux cent sept mille Euros quatre-vingt-et-onze Cents (€ 38.207,91), arrondi au montant de trente-huit mille deux cent sept Euros (€ 38.207.-).

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de remplacer les cinquante mille (50.000) actions par trente-huit mille deux cent sept (38.207) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1.-).

Sixième résolution

L'assemblée générale constate que le capital social de trente-huit mille deux cent sept Euros (€ 38.207.-) est représenté par trente-huit mille deux cent sept (38.207) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1.-), toutes attribuées à la société de droit italien ARGOS SPA, ayant son siège social à Via P. Paleocapa 6, Milan, inscrite au "Registro delle Imprese di Milano" sous le numéro MI-1624733.

Septième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet de la société et de lui donner la teneur comme mentionnée dans le point 7.- de l'ordre du jour de la présente assemblée.

Huitième résolution

La société adopte la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination de DUNCHURH HOLDINGS GROUP S.à r.l. et les statuts, après une refonte totale pour les adapter à la loi luxembourgeoise, auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet social la mise en valeur et la gestion de tous immeubles qu'elle pourrait acquérir, construire ou faire construire, ainsi que toutes opérations industrielles, financières, civiles, mobilières et immobilières, qui se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou qui pourront en faciliter la réalisation. La société peut prêter et emprunter, avec ou sans garantie, en un mot, faire toutes opérations financières généralement quelconques qui entrent dans le cadre de son objet social.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de DUNCHURCH HOLDINGS GROUP S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

La société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

Le siège pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à trente-huit mille deux cent sept Euros (€ 38.207.-), représenté par trente-huit mille deux cent sept (38.207) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1.-) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance. Le ou les gérants n'ont pas besoin d'être associés.

Le ou les gérants sont désignés et révoqués par l'assemblée générale des associés qui précisera leurs pouvoirs et la durée de leurs mandats ainsi que leur rémunération.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent: chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Neuvième résolution

L'établissement du siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, est confirmé.

Dixième résolution

Le nombre de gérants est fixé à un.

Est nommé gérant de la société pour une durée illimitée:

Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, lequel peut engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. GALOWICH, M. FUNCK, L. SCHUMACKER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 27 novembre 2012. Relation: ECH/2012/2012. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 3 décembre 2012.

Référence de publication: 2012157597/308.

(120208101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

4rae Renewable and Alternative Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 140.057.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale extraordinaire en date du 15 novembre 2012

1. Décharge a été donnée au liquidateur et la clôture de la liquidation a été prononcée.
2. Les livres et documents sociaux sont déposés auprès de et confiés à la garde de United International Management S.A., 5, avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg pendant cinq ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Pour 4rae Renewable and Alternative Energy S.à r.l. (liquidée)

United International Management S.A.

Référence de publication: 2012156746/17.

(120206505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Nomura Bank (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 32.921.

—
EXTRAIT

Le Conseil d'Administration a reçu le 31 Octobre 2012 la démission de M. Kenji KIMURA en qualité d'administrateur. Il a donc été décidé:

- d'accepter la démission de M. Kenji KIMURA en qualité d'administrateur au 31 Octobre 2012;
- de nommer, par voie de cooptation, M. Yoshikazu CHONO, ayant son adresse professionnelle au Bâtiment A, 33 rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, en qualité d'administrateur avec effet au 31 Octobre 2012 jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Le Conseil d'Administration également reçu le 14 Novembre 2012 la démission de M. Yugo ISHIDA en qualité d'administrateur.

Il a donc été décidé:

- d'accepter la démission de M. Yugo ISHIDA en qualité d'administrateur au 14 Novembre 2012;
- de nommer, par voie de cooptation M. Jonathan LEWIS, ayant son adresse professionnelle au Bâtiment A, 33 rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, en qualité d'administrateur avec effet au 14 Novembre 2012 jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Fait à Hesperange, le 28 Novembre 2012.

Hajime USUKI

Administrateur délégué à la gestion journalière

Référence de publication: 2012156773/24.

(120206628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2012.

CCF Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 135.231.

In the year two thousand and twelve, on the ninth day of November.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) Mr Zbigniew GRZAKA, manager of companies, born in Krakow on March 12, 1961, residing at Ul. Majora 9 m.34, 31-422 Krakow,

2) Mr Andrzej GRZAKA, manager of companies, born in Krakow on August 3, 1965, residing at Ul. Zjazd Gnie•nie•skiego 5 m.3, 31-619 Krakow,

3) Mr Leon GRZAKA, manager of companies, born in Strzyzew on April 8, 1934, residing at Osiedle Tysi•clecia 35 m. 56, 31-610 Krakow,

4) Mr Andrzej OSIKA, manager of companies, born in Krakow on December 16, 1971, residing at Ul. Chopina 6 m.4, 30-04 7 Krakow,

all here represented by Mr Philippe AFLALO, company's director, residing professionally in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

by virtue of four proxies dated 2 and 5 November 2012.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

- that they are the sole shareholders of CCF Investment S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated by a deed of the undersigned notary on 18 December 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 330 of 8 February 2008. The Articles of Association have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on 7 April 2009, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 1014 of 15 May 2009;

- that the shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to increase the corporate capital by an amount of three thousand euros (EUR 3,000.-) to bring it from its present amount of fifteen thousand euros (EUR 15,000.-) to eighteen thousand euros (EUR 18,000.-) by issuance of twenty (20) new shares with a par value of one hundred fifty euros (EUR 150) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared:

1) Mr Zbigniew GRZAKA, prenamed, represented by Mr Philippe AFLALO, prenamed, by virtue of a proxy given on 5 November 2012, declares to subscribe for seven (7) new shares with a par value of one hundred fifty euros (EUR 150) each and to have them fully paid up by contribution in kind of three thousand eight hundred forty-six (3,846) shares with a par value of fifty Polish zloty (PLN 50.-) each, representing ca. 5,31% of the shares of the company "MARKETING INVESTMENT GROUP SP. Z O.O.", a company constituted under the laws of Poland, with its registered office at ul. Osiedle Dywizjonu 303, nr Pawilon I, 31-871 Krakow (Poland), registered under the number KRS 0000195742.

2) Mr Andrzej GRZAKA, prenamed, represented by Mr Philippe AFLALO, prenamed, by virtue of a proxy given on 2 November 2012, declares to subscribe for seven (7) new shares with a par value of one hundred fifty euros (EUR 150) each and to have them fully paid up by contribution in kind of three thousand eight hundred forty-six (3,846) shares with a par value of fifty Polish zloty (PLN 50.-) each, representing ca. 5,31% of the shares of the company "MARKETING INVESTMENT GROUP SP. Z O.O.", prenamed.

3) Mr Leon GRZAKA, prenamed, represented by Mr Philippe AFLALO, prenamed, by virtue of a proxy given on 5 November 2012, declares to subscribe for five (5) new shares with a par value of one hundred fifty euros (EUR 150) each and to have them fully paid up by contribution in kind of three thousand thirty-five (3,035) shares with a par value of fifty Polish zloty (PLN 50.-) each, representing ca. 4,19% of the shares of the company "MARKETING INVESTMENT GROUP SP. Z O.O.", prenamed.

4) Mr Andrzej OSIKA, prenamed, represented by Mr Philippe AFLALO, prenamed, by virtue of a proxy given on 5 November 2012, declares to subscribe for one (1) new share with a par value of one hundred fifty euros (EUR 150) and to have it fully paid up by contribution in kind of three hundred thirty-six (336) shares with a par value of fifty Polish zloty (PLN 50.-) each, representing ca. 0,46% of the shares of the company "MARKETING INVESTMENT GROUP SP. Z O.O.", prenamed

It results from a certificate issued by the President and Vice-President of the Management Board of MARKETING INVESTMENT GROUP SP. Z O.O. on 5 November 2012, that:

"- Mr Zbigniew Ryszard GRZAKA, manager of companies, born in Krakow on March 12, 1961, residing at Ul. Majora 9 m.34, 31-422 Krakow (Poland) is the owner of 3,846 shares with a nominal value of PLN 50.- each, of the company "MARKETING INVESTMENT GROUP SP. Z O.O.", a company constituted under the laws of Poland, with its registered office at ul. Osiedle Dywizjonu 303, nr Pawilon I, 31-871 Krakow (Poland), registered under the number KRS 0000195742;

- Mr Andrzej Piotr GRZAKA, manager of companies, born in Krakow on August 3, 1965, residing at Ul. Zjazdu Gnieńskiego 5 m.3, 31-619 Kraków (Poland), is the owner of 3,846 shares with a nominal value of PLN 50.-each, of the company "MARKETING INVESTMENT GROUP SP. Z O.O.", a company constituted under the laws of Poland, with its registered office at ul. Osiedle Dywizjonu 303, nr Pawilon I, 31-871 Krakow (Poland), registered under the number KRS 0000195742;

- Mr Leon Jan GRZAKA, manager of companies, born in Strzyzew on April 8, 1934, residing at Osiedle Tysiąclecia 35 m.56, 31-610 Kraków (Poland), is the owner of 3,035 shares with a nominal value of PLN 50.-each, of the company "MARKETING INVESTMENT GROUP SP. Z O.O.", a company constituted under the laws of Poland, with its registered office at ul. Osiedle Dywizjonu 303, nr Pawilon I, 31-871 Krakow (Poland), registered under the number KRS 0000195742;

- Mr Andrzej Tadeusz OSIKA, manager of companies, born in Krakow on December 16, 1971, residing at Ul. Chopina 6 m.4, 30-047 Kraków (Poland), is the owner of 336 shares with a nominal value of PLN 50.- each, of the company "MARKETING INVESTMENT GROUP SP. Z O.O.", a company constituted under the laws of Poland, with its registered office at ul. Osiedle Dywizjonu 303, nr Pawilon I, 31-871 Krakow (Poland), registered under the number KRS 0000195742;

- such shares are fully paid-up;

- Mr Zbigniew Ryszard GRZAKA, Mr Andrzej Piotr GRZAKA, Mr Leon Jan GRZAKA and Mr Andrzej Tadeusz OSIKA are the persons solely entitled to the shares and possessing the power to dispose of the shares;

- none of the shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the shares and none of the shares are subject to any attachment;

- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him;

- according to the Polish law and the articles of association of the company, such shares are freely transferable;

- all formalities subsequent to the contribution in kind of the shares of the company, required in Poland, will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind;

- the company's shares totalling 11,063 shares to be contributed are worth at least PLN 553.150 PLN, this estimation being based on the attached valuation report;

- the said estimation has not decreased until today."

The amount of 553,150 PLN is estimated at EUR 132,825.07 on basis of the exchange rate dated November 8th, 2012, being 4.1645 Polish Zloty for 1.- euro.

The amount of three thousand euros (EUR 3,000.-) is transferred to the share capital and the surplus, being one hundred twenty-nine thousand eight hundred twenty-five euros and seven cents (EUR 129,825.07), will be transferred to a share premium account.

Such certificate, after signature *in varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the shareholders decide to amend article 6 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at eighteen thousand euros (EUR 18,000.-) represented by one hundred twenty (120) shares with a par value of one hundred fifty euros (EUR 150) each, all fully paid-up."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred euros (EUR 1,500.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le neuf novembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Zbigniew Grz•ka, gérant de sociétés, né le 12 mars 1961 à Cracovie, demeurant à Ul. Majora 9 m.34 à 31-422 Cracovie,

2) Monsieur Andrzej Grz•ka, gérant de sociétés, né le 3 août 1965 à Cracovie, demeurant à Ul. Zjazdu Gnie•nie•skiego 5 m.3 à 31-619 Cracovie,

3) Monsieur Leon Grz•ka, gérant de sociétés, né le 8 avril 1934 à Strzyzew, demeurant à Osiedle Tysi•clecia 35 m.56 à 31-610 Cracovie,

4) Monsieur Andrzej Osika, gérant de sociétés, né le 16 décembre 1971 à Cracovie, demeurant à Ul. Chopina 6 m.4 à 30-04 7 Cracovie,

tous ici représentés par Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu de quatre procurations sous seing privé, datées du 2 et 5 novembre 2012.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'ils sont les seuls associés de la société CCF Investment S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 16 décembre 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 330 du 8 février 2008. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 7 avril 2009, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1014 du 15 mai 2009;

- Qu'ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de TROIS MILLE EUROS (3.000.-EUR) pour le porter de son montant actuel de QUINZE MILLE EUROS (15.000.- EUR) à DIX-HUIT MILLE EUROS (18.000.-EUR) par l'émission de VINGT (20) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de CENT CINQUANTE EUROS (150.-EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Sont intervenus aux présentes:

1) Monsieur Zbigniew Grz•ka, prénommé, ici représenté par Monsieur Philippe AFLALO, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 5 novembre 2012,

lequel déclare souscrire sept (7) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent cinquante euros (150.- EUR) chacune et les libérer moyennant apport en nature de trois mille huit cent quarante six (3.846) actions d'une valeur nominale de cinquante Zloty polonais (50.- PLN) chacune, représentant 5,31% du capital social total de la société MARKETING INVESTMENT GROUP SP. Z O.O., une société de droit polonais constituée sous le droit polonais, ayant son siège social à ul. Osiedle Dywizjonu 303, nr Pawilon I, 31-871 Cracovie (Pologne), inscrite au Registre sous le numéro KRS 0000195742.

2) Monsieur Andrzej Grz•ka, prénommé, ici représenté par Monsieur Philippe AFLALO, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 2 novembre 2012,

lequel déclare souscrire sept (7) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent cinquante euros (150.- EUR) chacune et les libérer moyennant apport en nature de trois mille huit cent quarante six (3.846) actions d'une valeur nominale de cinquante Zloty polonais (50.- PLN) chacune, représentant 5,31% du capital social total de la société MARKETING INVESTMENT GROUP SP. Z O.O., précitée.

3) Monsieur Leon Grz•ka, prénommé, ici représenté par Monsieur Philippe AFLALO, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 5 novembre 2012,

lequel déclare souscrire cinq (5) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent cinquante euros (150.- EUR) chacune et les libérer moyennant apport en nature de trois mille trente cinq (3.035) actions d'une valeur nominale de cinquante Zloty polonais (50.- PLN) chacune, représentant 4,19% du capital social total de la société MARKETING INVESTMENT GROUP SP. Z CO., précitée.

4) Monsieur Andrzej Osika, prénommé, ici représenté par Monsieur Philippe AFLALO, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 5 novembre 2012,

lequel déclare souscrire une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale de cent cinquante euros (150.-EUR) et la libérer moyennant apport en nature de trois cent trente six (336) actions d'une valeur nominale de cinquante Zloty polonais (50.- PLN) chacune, représentant 0,46% du capital social total de la société MARKETING INVESTMENT GROUP SP. Z O.O., précitée.

Il résulte d'un certificat émis par le président et le vice-président du conseil d'administration de la société MARKETING INVESTMENT GROUP SP. Z O.O. daté du 5 novembre 2012, que:

«- Monsieur Zbigniew Ryszard Grz•ka, gérant de sociétés, né le 12 mars 1961 à Cracovie, demeurant à Ul. Majora 9 m.34 à 31-422 Cracovie, est propriétaire de 3.846 actions d'une valeur nominale de PLN 50 chacune de la société MARKETING INVESTMENT GROUP SP. Z O.O., une société constituée sous le droit polonais, ayant son siège social à ul. Osiedle Dywizjonu 303, nr Pawilon I, 31-871 Cracovie (Pologne), inscrite au Registre sous le numéro KRS 0000195742;

- Monsieur Andrzej Piotr Grz•ka, gérant de sociétés, né le 3 août 1965 à Cracovie, demeurant à Ul. Zjazd Gnie•nie•skiego 5 m.3 à 31-619 Cracovie, est propriétaire de 3.846 actions d'une valeur nominale de PLN 50 chacune de la société MARKETING INVESTMENT GROUP SP. Z O.O., une société constituée sous le droit polonais, ayant son siège social à ul. Osiedle Dywizjonu 303, nr Pawilon I, 31-871 Cracovie (Pologne), inscrite au Registre sous le numéro KRS 0000195742;

- Monsieur Leon Jan Grz•ka, gérant de sociétés, né le 8 avril 1934 à Strzyzew, demeurant à Osiedle Tysi•clecia 35 m.56 à 31-610 Cracovie est propriétaire de 3.035

actions d'une valeur nominale de PLN 50 chacune de la société MARKETING INVESTMENT GROUP SP. Z CO., une société constituée sous le droit polonais, ayant son siège social à ul. Osiedle Dywizjonu 303, nr Pawilon I, 31-871 Cracovie (Pologne), inscrite au Registre sous le numéro KRS 0000195742;

- Monsieur Andrzej Tadeusz Osika, gérant de sociétés, né le 16 décembre 1971 à Cracovie, demeurant à Ul. Chopina 6 m.4 à 30-047 Cracovie, est propriétaire de 336 actions d'une valeur nominale de PLN 50 chacune de la société MARKETING INVESTMENT GROUP SP. Z O.O., une société constituée sous le droit polonais, ayant son siège social à ul. Osiedle Dywizjonu 303, nr Pawilon I, 31-871 Cracovie (Pologne), inscrite au Registre sous le numéro KRS 0000195742;

- les actions apportées sont entièrement libérées;

- Monsieur Zbigniew Grz•ka, Monsieur Andrzej Grz•ka, Monsieur Leon Grz•ka et Monsieur Andrzej Osika, prénommés, sont les seuls ayants droit sur ces actions et ayant les pouvoirs d'en disposer;

- aucune des actions n'est grevée de gage ou d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et qu'aucune des actions n'est sujette à saisie;

- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs;

- selon la loi polonaise et les statuts de la société, ces actions sont librement transmissibles;

- toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des actions de la société, requises en Pologne, seront effectuées dès réception d'une copie conforme de l'acte notarié documentant le dit apport en nature;

- les actions apportées de la société sont estimées à 553.150 PLN, cette estimation étant basée sur la valeur nominale des actions de la Société;

- la dite estimation n'a pas diminué jusqu'à ce jour.»

Le montant de 553.150 PLN est estimé à EUR 132.825,07 sur base du taux de change du 8 novembre 2012, étant de 4,1645 Zloty Polonais pour 1.- euro.

Le montant de TROIS MILLE EUROS (3.000.- EUR) est transféré au compte capital de la société et la différence, à savoir cent vingt neuf mille huit cent vingt-cinq euros et sept cents (EUR 129.825,07) sera portée à un compte de prime d'émission.

Ce certificat, après signature "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à dix-huit mille Euros (18.000.- EUR) représenté par cent vingt (120) parts sociales d'une valeur nominale de cent cinquante Euros (150.- EUR) chacune, toutes libérées intégralement.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ MILLE CINQ CENTS EUROS (1.500.- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Aflalo, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 novembre 2012. Relation: LAC/2012/53460. Reçu soixante-quinze (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Référence de publication: 2012157558/229.

(120208048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Marzilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4222 Esch-sur-Alzette, 195, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 80.485.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 22 novembre 2012

Les actionnaires de la société MARZILUX SA, réunis en assemblée générale ordinaire de la société ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le mandat des administrateurs étant arrivés à échéance, ceux-ci sont renouvelés dans leur fonction pour une période de 6 années c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale annuelle du 22 novembre 2018.

2.- Les actionnaires de la société MARZILUX SA décident de révoquer avec effet immédiat la société LUX AUDIT SA dont siège social au 57 avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg et de nommer en remplacement le CABINET COMPTABLE ET FISCAL DU SUD SA - 37 Rue Dicks L-4081 ESCH/ALZETTE. Le mandat du commissaire aux comptes est également renouvelé pour une période de 6 ans jusqu'à l'assemblée générale annuelle du 22 novembre 2018.

3.- Pouvoir de signature individuelle de Monsieur BAYANI Manutscher

Le conseil d'administration de la société est donc composé comme suit:

- Monsieur Manutschehr BAYANI - 33 Rue Jean Wester L-8273 MAMER

- Monsieur Kyan BAYANI - 33 Rue Jean Wester L-8273 MAMER

Madame Jutta BAYANI-SCHUMACHER - 33 Rue Jean Wester L-8273 MAMER
ESCH/ALZETTE, le 22.11.2012.

Référence de publication: 2012153124/22.

(120201814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2012.

Sopardif S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 123, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 54.592.

—
L'assemblée générale extraordinaire du 6 juillet 2012 a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de proroger les mandats des membres du conseil d'administration en fonction, à savoir:

- a) Monsieur Robert WIGET, administrateur de sociétés, demeurant à L-5680 Dalheim, 14, Wenkelhiel,
 - b) Madame Colette WIGET ép. BACKES, administrateur de sociétés, demeurant à L-1147 Luxembourg, 40, rue de l'Avenir,
 - c) Madame Blanche MOUTRIER, juriste, demeurant à L-1340 Luxembourg, 6, place Winston Churchill.
- Leurs mandats expireront lors de l'assemblée générale annuelle de 2017.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de proroger le mandat du commissaire aux comptes en fonction, à savoir:

Monsieur Philippe NOËL, comptable, demeurant professionnellement à L-3895 Foetz, 6, rue de l'Industrie.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012154021/23.

(120203244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Flacks Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 154.039.

hiermit lege ich mein Amt als Geschäftsführerin der Flacks Luxembourg S.à.r.l. mit sofortiger Wirkung nieder.
Luxemburg, den 27. November 2012.

Katharina von Randow.

Référence de publication: 2012155821/9.

(120206178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Männerkouer Atertdaul, Association sans but lucratif.

Siège social: L-8545 Niederpallen, 2A, rue de Reichlange.

R.C.S. Luxembourg F 281.

Art. 20. Les comptes sont tenus par le trésorier qui est chargé de la gestion financière de l'association, de la comptabilisation des recettes et des dépenses et de l'établissement du décompte annuel à la clôture de l'exercice qui est fixé au 31 décembre. La gestion du trésorier est contrôlée par deux vérificateurs de comptes majeurs qui ne font pas partie du conseil d'administration et qui sont désignés chaque année par l'assemblée générale.

Art. 22. L'exercice social commence le 1^{er} janvier.

NILLES Carlo

Secrétaire

Référence de publication: 2012154119/14.

(120175088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Nouvelle Terrest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5427 Greiveldange, 1, Hamesgaass.

R.C.S. Luxembourg B 60.878.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 27 novembre 2012

1^{ère} résolution

Les actionnaires approuvent à l'unanimité la nomination de Madame Cathy CURRLE, demeurant à F-57420 Coin-sur-Seille, 7, rue François de Curel, au poste d'administrateur-délégué pour la gestion administrative journalière de la société avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances commerciales par sa seule signature. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2017.

2^e résolution

L'assemblée décide de changer le pouvoir de signature de l'administrateur-délégué actuellement en vigueur, à savoir, Monsieur Horst HEYD, demeurant à D-66440 Blieskastel, 14, Am Papierweiher et lui donne le pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par la signature conjointe avec un autre administrateur de la société. La durée de son mandat reste inchangée.

Pour extrait conforme

Signature

Le président de l'assemblée générale ordinaire

Référence de publication: 2012155330/21.

(120205288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Focused Money Solutions S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 152.818.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 22 novembre 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné, en vertu de l'article 203 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- la société anonyme FOCUSED MONEY SOLUTIONS S.A., dont le siège social à L-1330 Luxembourg, 40, boulevard Grande-Duchesse Charlotte a été dénoncé en date du 8 mars 2011, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita LECUIT, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Andreas KOMNINOS, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 14 décembre 2012 au greffe de la VI^{ème} chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme
Maître Andreas KOMNINOS
Le liquidateur

Référence de publication: 2012156224/19.

(120206179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

WK LuxHolding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 91.717.

Am 23. November 2012 hat der Verwaltungsrat den Sitz der Gesellschaft nach L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire verlegt.

Am gleichen Tag wurde Herr Frank Wegner, Geschäftsführer, mit Berufsadresse in D-22769 Hamburg, Haferweg 26, zum Vorsitzenden des Verwaltungsrats ernannt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für WK LuxHolding SA

Référence de publication: 2012156198/13.

(120205529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Wir-Tec s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9132 Schieren, 44, Neie Wee.

R.C.S. Luxembourg B 105.932.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 28 novembre 2012 que le siège social de la société a été transféré à L-9132 SCHIEREN, 44, Neie Wee

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Colmar-Berg, le 29 novembre 2012.

Référence de publication: 2012156197/12.

(120205882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

TELL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 138.769.

—
EXTRAIT

Le Conseil d'Administration réuni en date du 29 octobre 2012 au siège social, a pris acte de la démission en date du 22 octobre 2012 de l'administrateur Monsieur Stéphane Sabella.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012156165/11.

(120206176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Tagus Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 46.326.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Portugal le 7 novembre 2012

Première résolution

Dorénavant les Administrateurs de la société seront les suivant:

- Monsieur Carlos Manuel Costa Pina, Rua Tomás da Fonseca, Torre C, PT-1600-209 Lisboa
- Monseieur António José de Azevedo Mendes Pinheiro, Rua Tomás da Fonseca, Torre C, PT- 1600-209 Lisboa
- Monsieur Rufino Guilherme de Castro Gonçalves Ribeiro,
- Madame Maria Alexandra Dias Caldeira, Rua Tomás da Fonseca, Torre C, PT-1600-209 Lisboa

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012.

Pour la Société TAGUS RE S.A.

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012156163/18.

(120206215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Procura Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 19.578.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 14 novembre 2012

Est nommée administrateur de catégorie A, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- GREC IMMOBILIARIS S.A., ayant son siège social au 43, San Julia de Loria, Verge de Canolich, Andorre.

Sont nommés administrateurs de catégorie B, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg,
- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle. L-1653 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, sont mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- MONTBRUN REVISION S.à r.l., 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Référence de publication: 2012155375/22.

(120205086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Sunrise Medical (Luxembourg) Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 92.216.

Il résulte d'une décision prise par l'associé unique de la Société, Sunrise Medical Logistics B.V., en date du 26 novembre 2012, que l'ensemble des parts sociales de la Société ont été distribuées à Sunrise Médical Holdings B.V., une besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège statutaire à Amsterdam, Pays-Bas et son siège social au Teleportboulevard 140, Amsterdam, 1043 EJ, Pays-Bas et immatriculée auprès de la Chambre de Commerce (Kamer van Koophandel, afdeling Handelsregister) sous le numéro 33235266.

De sorte que, à compter du 26 novembre 2012, l'unique associé de la Société détenteur des mille (1.000) parts sociales émises par la Société est Sunrise Medical Holdings B.V., une besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège statutaire à Amsterdam, Pays-Bas et son siège social au Teleportboulevard 140, Amsterdam, 1043 EJ, Pays-Bas et immatriculée auprès de la Chambre de Commerce (Kamer van Koophandel, afdeling Handelsregister) sous le numéro 33235266.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2012155456/22.

(120205082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Acuitis Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 2, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 156.155.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 novembre 2012.

Référence de publication: 2012155587/10.

(120205990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Webb II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 49.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 153.360.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la société en date du 20 novembre 2012

Le conseil de gérance ratifie la nomination de Deloitte Audit (anciennement Deloitte S.A.) avec siège social au 560 Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B67895, en tant que Réviseur Externe et ce, concernant l'audit des comptes annuels se clôturant au 31 décembre 2011.

Le conseil de gérance décide de renouveler le mandat de Deloitte Audit (anciennement Deloitte S.A.), avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B67895, en tant que Réviseur Externe et ce, pour l'audit des comptes annuels se clôturant au 31 décembre 2012.

A Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2012155517/21.

(120205317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Webb III S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: GBP 32.250,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 156.465.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la société en date du 20 novembre 2012

Le conseil de gérance ratifie la nomination de Deloitte Audit (anciennement Deloitte S.A.) avec siège social au 560 Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B67895, en tant que Réviseur Externe et ce, concernant l'audit des comptes annuels se clôturant au 31 décembre 2011.

Le conseil de gérance décide de renouveler le mandat de Deloitte Audit (anciennement Deloitte S.A.), avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B67895, en tant que Réviseur Externe et ce, pour l'audit des comptes annuels se clôturant au 31 décembre 2012.

A Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2012155518/21.

(120205318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Indosuez Capital Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 51.862.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 4 juin 2012.

Le mandat de la société ERNST & YOUNG SA., siège social au 7 parc d'activités Syrdall à L-5365 Munsbach, est renouvelé comme Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 1 an.

Pour la société

INDOSUEZ CAPITAL LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2012155894/12.

(120205878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

"Lauterborn", Société Civile.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg E 1.982.

—
Laut Beschluss der Gesellschafter Versammlung vom 26. November 2012, wird der Sitz der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung von 7 Château de Lauterborn L-6562 Lauterborn auf 6 Place de Nancy, L-2212 Luxembourg verlegt

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 27. November 2012.

Référence de publication: 2012155573/11.

(120205874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Arsenal S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 139.165.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue le 18 juin 2012

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Référence de publication: 2012155607/14.

(120205988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Speed World Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4831 Rodange, 146, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 52.990.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale ordinaire tenue le 30 juin 2011 à Rodange que:

La société Mouflolux Holding s.a. est remplacée à son poste d'administrateur par Mme Daniela Menegalli.

La société International Education and Leisure Trust Holding S.A., dissoute, n'est de fait plus administratrice. Elle n'est pas remplacée à ce poste de sorte que les administrateurs seront désormais au nombre de trois.

Les mandats des deux autres administrateurs ont été reconduits pour une durée de six (6) ans. Occupent les fonctions d'administrateurs à l'issue de cette assemblée générale:

– Madame Daniela Menegalli, née le 24 octobre 1969 à Etterbeek, Belgique, demeurant à B-1850 Grimbergen, Populierendallaan, 106;

– Monsieur Jean-Christophe Calderaro, né le 19 février 1972 à Pétange, demeurant à B-6717 Tattert, chemin des Ecrevisses, 1;

– Monsieur Salvatore Calderaro, né le 9 janvier 1956 à Caccamo, Italie, demeurant à F-54400 Cosnes et Romains, rue de Lorraine, 130 b.

Monsieur Salvatore Calderaro a été nommé administrateur-délégué et président du conseil d'administration pour une durée de six (6) ans.

La société est valablement engagée par la seule signature de l'administrateur-délégué.

Madame Antoinette Genon, née le 7 mai 1959 à Saint-Mard, Belgique, demeurant à F-54400 Cosnes et Romains, rue de Lorraine, 130 b a été confirmée à la fonction de commissaire aux comptes pour une durée de six (6) ans.

Ces mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire 2017.

Rodange, le 30 juin 2011.

Salvatore Calderaro

Administrateur délégué

Référence de publication: 2012156674/29.

(120206508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2012.

SPQR Capital Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 150.334.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 28 novembre 2012 que:

- M. Elie Gabriel LAHYANI a été révoqué de sa fonction d'Administrateur avec effet immédiat;

- le nombre des administrateurs de la société a par conséquent été réduit de 5 à 4.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2012156676/12.

(120206556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Secapital S.à.r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 108.305.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012156659/14.

(120206336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Demessy Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 131.701.

Extract of the resolutions taken at the Meeting of the Board of Directors on November 26th, 2012

- The resignation of Mr Michel LOMZIK, private employee, born on December 31st, 1976 in Verviers, Belgium, residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, from his mandate as Director, be accepted with immediate effect.

- Mr Pierre PARACHE, private employee, born on December 9th, 1977 in Libramont, Belgium, professionally residing at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, be co-opted as a new Director of the company. His mandate will lapse at the Annual General Meeting of 2013.

Certified true copy

Suit la traduction en français de ce qui précède:

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 26 novembre 2012

- La démission de Monsieur Michel LOMZIK, employé privé, né le 31 décembre 1976 à Verviers, Belgique, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, de son mandat d'Administrateur, est acceptée avec effet immédiat.

- Monsieur Pierre PARACHE, employé privé, né le 9 décembre 1977 à Libramont, Belgique, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est coopté en tant que nouvel Administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Luxembourg, November 26th, 2012.

Certifié sincère et conforme

The Board of Directors

N. PICCIONE / N. VENTURINI

Director and Chairwoman of the Board of Directors / Director

Référence de publication: 2012156356/28.

(120206359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Esoo Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.775.588,00.

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 7.310.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 26 novembre 2012

Le Conseil décide:

- de prolonger, à partir du 28 juin 2012 et jusqu'au 28 juin 2015, le mandat de Gérard Maertz, né le 26 novembre 1969 à Esch-Sur-Alzette, Luxembourg, domicilié à 27, rue de Marche, L-2125 Luxembourg, en tant qu'administrateur-délégué du conseil d'Administration de la société.

Pour copie conforme

P. Mariën

Référence de publication: 2012156374/15.

(120206340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Fertilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 15, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 77.945.

Extrait de l'assemblée générale du 31 octobre 2012

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale de la société, tenue à Luxembourg le 31 Octobre 2012, que les résolutions suivantes ont été adoptées:

- L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Monsieur Pascal Tronçon et de Monsieur Vivien Cailteux.
- L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Fidus Gestion.
- L'assemblée générale décide de nommer comme commissaire aux comptes Audiex S.A., domiciliée 9 rue du Laboratoire L-1911 Luxembourg B65469 et ce, jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 Octobre 2012.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012156388/19.

(120206395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Immo Capellen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 51, Parc d'Activités «Am Bann».
R.C.S. Luxembourg B 106.434.

—
Extrait de l'assemblée générale annuelle tenue à Leudelange le 20 septembre 2012

L'Assemblée générale renouvelle les fonctions d'administrateurs de:

- Monsieur Mark WHITE
- Monsieur Jean-Marc DEMERDJIAN
- Monsieur Philippe OP DE BEECK

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Jean-Marc DEMERDJIAN, administrateur délégué de la société.

Tous avec la même adresse professionnelle au 19, rue Léon Laval à L-3372 Leudelange.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

L'assemblée générale nomme pour la durée d'un an à la fonction de Commissaire aux Comptes la société:

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A. avec siège au 38, boulevard Joseph II à L-2220 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Immo Capellen S.A.

Référence de publication: 2012156452/20.

(120206338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Watson Pharma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.116,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 149.490.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2012.

Référence de publication: 2012156721/11.

(120206455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Welcome Invest S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 66.245.

—
L'adresse du commissaire aux comptes, AUDIEX S.A., est désormais la suivante:

9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Référence de publication: 2012156728/11.

(120206347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2012.

A.E. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 71.637.

—
L'an deux mille douze, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger,, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de son collègue Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme A.E. HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, R.C.S. Luxembourg section B numéro 71.637, constituée suivant acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Hesperange, en date du 23 août 1999, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 895 du 26 novembre 1999, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte

du notaire instrumentant en date du 16 novembre 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1 du 2 janvier 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa Nezar, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1) Changement de la forme des actions de la société et modification afférente de l'article 5 des statuts.
- 2) Refonte intégrale des statuts de la Société pour la transformer en une société anonyme unipersonnelle.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la possibilité de souscrire à des actions au porteur, de sorte que l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à cinq millions trois cent mille euros (5.300.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cinq mille trois cents euros (5.300,- EUR) chacune.

Les actions sont et resteront nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de refondre en intégralité et d'adapter les statuts de la Société, qui auront dorénavant la teneur suivante:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il existe une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «A.E. HOLDING S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra en outre accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à cinq millions trois cent mille euros (5.300.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cinq mille trois cents euros (5.300,- EUR) chacune.

Les actions sont et resteront nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'Administrateur Unique, tous ces pouvoirs seront réservés à cet Administrateur Unique.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas nécessairement être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième lundi du mois de juin et à 14.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à neuf cents euros (900,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte,

Signé: P. Aflalo, M. Nezar, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 novembre 2012. Relation: LAC/2012/56096. Reçu soixante-quinze (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Référence de publication: 2012157441/194.

(120207899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Welcome Invest S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 66.245.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 27 novembre 2012

Est nommé administrateur, en remplacement de Monsieur Thierry FLEMING, administrateur démissionnaire en date du 27 novembre 2012, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg.;

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Référence de publication: 2012156729/15.

(120206632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Watson Pharma Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.008,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 149.489.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2012.

Référence de publication: 2012156719/11.

(120206449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Gérances Roxy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 7-9, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 165.228.

L'an deux mil douze, le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Marcel LAURENT, gérant de société, né à Dudelange le 5 août 1964, demeurant à L-3448 Dudelange, 36, rue Dicks;

2.- Madame Viviane DELTOUR, salariée, née à Dudelange le 13 septembre 1963, demeurant à L-3448 Dudelange, 36, rue Dicks;

3.- La société à responsabilité limitée I.Q. INVEST S.à r.l., avec siège social à L-3450 Dudelange, 59, rue du Commerce, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 152.231,

ici représentée par son gérant unique Monsieur Josua WUTZ, technicien en bâtiment, demeurant à L-3448 Dudelange, 29, rue Dicks.

Ces comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Les comparants sub 1.- et 2.- sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée "GÉRANCES ROXY S.à r.l.", avec siège social à L-3450 Dudelange, 7-9, rue du Commerce, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 décembre 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 145 du 18 janvier 2012, ci-après la "Société",

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 165.228.

II.- Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune, intégralement libérées et appartenant aux associés comme suit:

1) à Monsieur Marcel LAURENT, prénommé, cinquante parts sociales,	50
2) à Madame Viviane DELTOUR, prénommée, cinquante parts sociales,	50
Total: cent parts sociales,	100

III.- Madame Viviane DELTOUR, prénommée, déclare par les présentes céder et transporter, sous les garanties ordinaires de fait et de droit une (1) part sociale qu'elle détient de la Société à Monsieur Marcel LAURENT, prénommé, qui accepte, moyennant le prix global de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-), somme que la cédante reconnaît avoir reçue du cessionnaire dès avant la signature des présentes et en dehors la présence du notaire instrumentant, ce dont bonne et valable quittance.

IV.- Ensuite, Madame Viviane DELTOUR, prénommée, déclare par les présentes céder et transporter, sous les garanties ordinaires de fait et de droit dix-neuf (19) parts sociales qu'elle détient de la Société à la société I.Q. INVEST S.à r.l., pour laquelle accepte son représentant prénommé, moyennant le prix global de deux mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 2.375.-), somme que la cédante reconnaît avoir reçue de la société cessionnaire dès avant la signature des présentes et en dehors la présence du notaire instrumentant, ce dont bonne et valable quittance.

V.- Les cessionnaires se trouvent subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour.

Les cessionnaires participeront aux bénéfices à partir de ce jour.

Les cessionnaires déclarent parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la Société et renoncent à toute garantie de la part de la cédante.

En outre, la cédante et les cessionnaires déclarent être les bénéficiaires réels de la présente transaction.

VI.- Ensuite, Monsieur Marcel LAURENT, Madame Viviane DELTOUR et la société I.Q. INVEST S.à r.l., prénommés, représentant comme seuls associés l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Suite aux susdites cessions de parts sociales, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Marcel LAURENT, gérant de société, né à Dudelange le 5 août 1964, demeurant à L-3448 Dudelange, 36, rue Dicks, cinquante et une parts sociales,	51
2.- Madame Viviane DELTOUR, salariée, née à Dudelange le 13 septembre 1963, demeurant à L-3448 Dudelange, 36, rue Dicks, trente parts sociales,	30
3.- La société I.Q. INVEST S.à r.l., avec siège social à L-3450 Dudelange, 59, rue du Commerce, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 152.231, dix-neuf parts sociales,	19
Total: cent parts sociales,	100

Toutes les parts sociales sont intégralement libérées."

Deuxième résolution

Les associés décident d'ajouter le paragraphe suivant à l'article 8 des statuts:

"En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé."

VII.- Monsieur Marcel LAURENT, prénommé, agissant en sa qualité de gérant technique de la Société, et Madame Viviane DELTOUR, prénommée, agissant en sa qualité de gérante administrative de la Société, déclarent se tenir, au nom de la Société, les susdites cessions de parts sociales comme dûment signifiées.

VIII.- Les frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimés sans nul préjudice à la somme de mille euros (EUR 1.000.-) sont à charge de la Société qui s'y oblige, les associés en étant solidairement tenus envers le notaire.

IX.- Les comparants élisent domicile au siège de la Société.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le Notaire.

Signé: Marcel LAURENT, Viviane DELTOUR, Josua WUTZ, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 novembre 2012. Relation: LAC/2012/55003. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2012.

T. METZLER.

Référence de publication: 2012157000/82.

(120207346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Vip Promotions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7590 Beringen, 40, rue d'Ettelbruck.

R.C.S. Luxembourg B 103.944.

Extrait du procès verbal d'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} octobre 2012

Première résolution:

Les associés acceptent à l'unanimité la nomination du nouveau commissaire aux comptes: COSELUX SARL, ayant son siège social à SCHIFFLANGE L-3844, Z.I. Luxembourg Heck, n° RC B6549, pour une durée de 5 ans

Référence de publication: 2012156715/11.

(120206360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Vis Europe Finance S.à r.l. société de gestion de patrimoine familial, Société Coopérative organisée comme une Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.007.000,00.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 172.872.

Le nom de l'associé unique est modifié comme suit:

- THOMONVIEW TRUST Limited, en sa qualité de trustee de TIMAR TRUST

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Référence de publication: 2012156716/13.

(120206407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Eventyuaall S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7251 Helmsange, 20, rue Jean Schaack.

R.C.S. Luxembourg B 173.094.

STATUTS

L'an deux mil douze, le vingt novembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Christophe GILLES, employé, né à Namur (Belgique), le 4 janvier 1974, demeurant à L-7251 Helmsange, 20, rue Jean Schaack;

2.- Madame Bettina OPRETZKA, employée, née à Berlin (Allemagne), le 16 septembre 1974, épouse de Monsieur Christophe Gilles, demeurant à L-7251 Helmsange, 20, rue Jean Schaack.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée (familiale) qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "Eventyouall S.à r.l."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Helmsange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'organisation d'événements et toutes opérations directement ou indirectement liées à cette activité.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mil douze.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Souscription et libération

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- par Monsieur Christophe GILLES, prénommé, deux cent cinquante parts sociales,	250
2.- par Madame Bettina OPRETZKA, prénommée, deux cent cinquante parts sociales,	<u>250</u>
Total: cinq cents parts sociales,	500

Ces parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

2721

Frais

Le montant des frais généralement quelconques Incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-7251 Helmsange, 20, rue Jean Schaack.
- Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée, Monsieur Christophe GILLES, prénommé.
- Est nommée gérante administrative pour une durée indéterminée, Madame Bettina OPRETZKA, prénommée.
- La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant technique.

La gérante administrative peut valablement engager la société pour tout engagement ne dépassant pas le montant de mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250.-).

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'eux connue aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Christophe GILLES, Bettina OPRETZKA, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 novembre 2012. Relation: LAC/2012/55011. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2012.

T. METZLER.

Référence de publication: 2012157425/84.

(120207343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Vip Promotions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7590 Beringen, 40, rue d'Ettelbruck.

R.C.S. Luxembourg B 103.944.

Extrait du procès verbal d'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} juin 2011

Première résolution:

Les associés acceptent à l'unanimité le renouvellement du mandat d'administrateur délégué de Monsieur. GIAMPAOLO Antonio, né le 26 Décembre 1962 à Luxembourg demeurant à L-7595 RECKANGE, 23 rue de Septfontaines, pour une durée de 5 ans

Référence de publication: 2012156714/12.

(120206360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Supermini-Roedgen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8140 Bridel, 88C, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 173.114.

STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "Supermini S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-8140 Bridel, 88C, rue de Luxembourg, en cours d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici dûment représentée par deux de ses gérants, savoir:

- Monsieur Maurice ELZ, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-8140 Bridel, 88C, rue de Luxembourg, en sa qualité de gérant de classe A, et

- Monsieur Marc FELTES, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-8011 Strassen, 315A, route d'Arlon, en sa qualité de gérant de classe B.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "SUPERMINI-ROEDGEN S.à r.l.", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet l'exploitation d'une crèche, d'une garderie et d'un foyer de jour, l'accueil et la prise en charge éducative sans hébergement pour enfants, ainsi que le service de restauration et d'animation.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 3. Le siège social est établi dans la commune de Kopstal (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 4. La durée de la Société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La Société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 6. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 7. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 8. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la Société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la Société.

Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la Société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société. En cas de décès d'un associé, la Société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 10. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 11. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la Société et pour représenter la Société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la Société, qui peuvent engager la Société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 12. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 14. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 18. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 20. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la Société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la Société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la Société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2012.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, la société "Supermini S.à r.l.", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

Résolutions prises par l'associée unique

Et aussitôt, la partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le siège social est établi à L-8140 Bridel, 88C, rue de Luxembourg.
2. Les personnes suivantes ont été nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Madame Anabelle BISCEGLIE, éducatrice graduée, née à Mont-Saint-Martin (France), le 14 juin 1985, demeurant à F-54400 Longwy, 7, rue de Verdun (France), gérante technique; et
 - la société à responsabilité limitée "Supermini S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-8140 Bridel, 88C, rue de Luxembourg, en cours d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, gérante administrative;
3. La Société est valablement engagée par la signature conjointe de la gérante technique et de la gérante administrative.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif la partie comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la partie comparante.

DONT ACTE, fait et passé au Bridel, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux représentants légaux de la partie comparante, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. ELZ, M. FELTES, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 novembre 2012. LAC/2012/55763. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Référence de publication: 2012157334/150.

(120207466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Socparlux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5366 Munsbach, 182, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 120.198.

L'an deux mil douze, le vingt-sixième jour de novembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Monsieur Patrick WINDEY, administrateur de sociétés, né le 19 décembre 1959 à Anvers (Belgique) et demeurant à L-8311 Capellen, 94, route d'Arlon,

ici représenté par Monsieur Thierry BICHEL, Directeur, avec adresse professionnelle à L-5365 Munsbach, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare être le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée SOCPARLUX S.à r.l., avec siège social à L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 120.198, constituée par acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 3 octobre 2006, publié au Mémorial C du 23 novembre 2006, numéro 2188, modifiée en dernier lieu par le notaire Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, en date du 23 mars 2012, publié au Mémorial C du 7 mai 2012, numéro 1145.

L'associé unique, représenté comme dit ci-avant, a prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire, à L-5366 Munsbach, 182, rue Principale.

Deuxième résolution

En conséquence l'associé unique décide de modifier le premier alinéa de l'article deux des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. (premier alinéa). "Le siège de la société est établi dans la commune de Schuttrange."

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clercs et employés de l'Etude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros (1.100,- EUR).

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Patrick Windey, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 27 novembre 2012. LAC/2012/56140. Reçu 75,- EUR.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 novembre 2012.

Référence de publication: 2012157937/44.

(120208041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Buffadini P. & Fils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 65, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 32.305.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012160201/10.

(120212016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2012.

Blueprint Capital Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 116.652.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2012.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2012160194/11.

(120212052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2012.

Biomedic Laboratories Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 57.923.

Extrait du procès-verbal d'une réunion (la «Réunion») du conseil d'administration de la société qui s'est tenue au siège social de la société en date du 27 novembre 2012 à 14.00 heures.

Première résolution

Le conseil d'administration constate la démission de Madame Isabelle Pairon de ses fonctions d'administrateur et décide de pourvoir provisoirement à son remplacement par la nomination de Madame Monika Barbara Kanczuga employée privée, née le 5 septembre 1981 à Wadowice (Pologne), avec adresse professionnelle à L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe, jusqu'à la prochaine l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Deuxième résolution

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social au 33, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, avec effet au 1^{er} décembre 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

L'Agent domiciliataire

Référence de publication: 2012160191/20.

(120212105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2012.

Burton Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 108.182.

Les comptes annuels au 30/06/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2012160202/11.

(120212214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2012.

B.A.F. SA (Bureau Administratif et Financier), Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 109.539.

EXTRAIT

Le siège social de la société B.A.F. SA (Bureau Administratif et Financier), R.C.S. Luxembourg n° B 109.539 auprès de Maître Jean-Jacques LORANG, 51, RUE Albert 1^{er}, L -1117 Luxembourg, est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 10 décembre 2012.

POUR EXTRAIT CONFORME

Signature

Référence de publication: 2012160169/12.

(120212026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2012.

BluO Nebra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 147.598.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2010 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2010 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 10.12.2012.

Für BluO Nebra S.à r.l.

Die Domizilstelle:

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Référence de publication: 2012160174/14.

(120212038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2012.

Burton Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 108.182.

Les comptes annuels au 30/06/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Domiciliataire

Référence de publication: 2012160204/11.

(120212225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2012.

Buttik Cado s. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 14, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 34.596.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012160205/10.

(120211651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2012.

KWF Business Consultants S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6783 Grevenmacher, 27-35, Op der Heckmill.

R.C.S. Luxembourg B 105.997.

Im Jahre zwei tausend zwölf.

Den zweiundzwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in einer ausserordentlichen Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft KWF Business Consultants S.A., mit Sitz in L-6783 Grevenmacher, 27-35, Op der Heckmill, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, unter der Nummer B 105.997 (NIN 2005 2201 072),

gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 4. Februar 2005, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 532 vom 3. Juni 2005, und deren Statuten abgeändert wurden wie folgt:

- zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 7. Juli 2005, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 276 vom 7. Februar 2006,

- zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 30. April 2008, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1357 vom 3. Juni 2008

mit einem Gesellschaftskapital von einunddreissig tausend Euro (€ 31.000.-), eingeteilt in ein hundert (100) Aktien mit einem Nennwert von je drei hundert zehn Euro (€ 310.-).

Den Vorsitz der Generalversammlung führt Herr Jörg WIENEKE, Diplomkaufmann, wohnhaft in D-54296 Trier, Addi-Merten-Str. 2.

Er ernennt sich selbst zum Stimmzähler und beruft zum Schriftführer Frau Peggy SIMON, Privatbeamtin, beruflich ansässig in Echternach, 9, Rabatt.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

1.- Aufhebung des Nominalwertes der Aktien.

2.- Festlegung des Nominalwertes auf EINEN EURO (€ 1.-) pro Aktie und Feststellung, dass das Gesellschaftskapital von EINUNDDREISSIG TAUSEND EURO (€ 31.000.-) in einunddreissig tausend (31.000) Aktien eingeteilt ist zu je EINEM EURO (€ 1.-).

3.- a) Erhöhung des Gesellschaftskapitals um den Betrag von EIN HUNDERT SECHSUNDSECHZIG TAUSEND SECHS HUNDERT SIEBENUNDSECHZIG EURO (€ 166.667.-) um es von seinem derzeitigen Betrag von EINUNDDREISSIG TAUSEND EURO (€ 31.000.-) auf den Betrag von EIN HUNDERT SIEBENUNDNEUNZIG TAUSEND SECHS HUNDERT SIEBENUNDSECHZIG EURO (€ 197.667.-) zu erhöhen, durch die Ausgabe von ein hundert sechsendsechzig tausend sechs hundert siebenundsechzig (166.667) neuen Aktien mit einem Nennwert von je EINEM EURO (€ 1.-), welche mit den gleichen Rechten und Pflichten wie die bestehenden Aktien ausgestattet sind.

b) Zeichnung und Einzahlung der ein hundert sechsendsechzig tausend sechs hundert siebenundsechzig (166.667) Aktien durch die bestehenden Aktionäre im Verhältnis ihrer Anteile im Gesellschaftskapital.

4.- Abänderung von Absatz 3.1 von Artikel 3 der Statuten um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" **3.1.** Das Gesellschaftskapital beträgt EIN HUNDERT SIEBENUNDNEUNZIG TAUSEND SECHS HUNDERT SIEBENUNDSECHZIG EURO (€ 197.667.-), eingeteilt in ein hundert siebenundneunzig tausend sechs hundert siebenundsechzig (197.667) Aktien mit einem Nennwert von je EINEM EURO (€ 1.-) ("die Aktien")."

5.- Feststellung, dass die Mandate der bestehenden Verwaltungsratsmitglieder, Delegierte des Verwaltungsrates sowie des Rechnungskommissars im Jahre 2010 geendet haben.

6.- a) Ernennung von Herrn Jörg WIENEKE, Herrn Christian KISTLER und Herrn Wilhelm ALMS als Mitglieder des Verwaltungsrates, ihr Mandat endend bei der ordentlichen Generalversammlung welche im Jahr 2017 stattfinden wird.

b) Ernennung von Herrn Jörg WIENEKE, Herrn Christian KISTLER als Delegierte des Verwaltungsrates, ihr Mandat endend bei der ordentlichen Generalversammlung welche im Jahr 2017 stattfinden wird.

7.- Ernennung von Herrn Fabian SCHULZ als Rechnungskommissar, sein Mandat endend bei der ordentlichen Generalversammlung welche im Jahr 2017 stattfinden wird.

IV.- Dass die Anwesenden oder Vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl der Aktien die diese besitzen aus der Anwesenheitsliste hervor-gehen, die von den Mitgliedern des Vorsitzes der Generalversammlung aufgestellt und für Richtig befunden wurde. Diese Liste wird, nachdem sie von den anwesenden Aktionären oder deren Vertreter und den Mitgliedern des Vorsitzes unterschrieben wurde, dem gegenwärtigen Protokoll beigefügt um zusammen einregistriert zu werden.

V.- Es ergibt sich aus der Anwesenheitsliste, dass die ein hundert (100) Aktien mit einem Nennwert von je drei hundert zehn Euro (€ 310.-), welche das gesamte Kapital von einunddreissig tausend Euro (€ 31.000.-) darstellen, bei der gegenwärtigen Generalversammlung anwesend oder vertreten sind. Diese Generalversammlung ist somit rechtmässig zusammengesetzt und kann in gültiger Weise über die vorhergehenden Tagesordnungspunkte beraten und beschliessen.

Die Generalversammlung hat nachdem sie den Vortrag des Vorsitzenden bestätigt hat und anerkannt hat, dass sie rechtmässig zusammengetreten ist, und über die Tagesordnung befinden kann, nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Nominalwert der Aktien aufzuheben.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Nominalwert der Aktien auf EINEN EURO (€ 1.-) pro Aktie festzulegen und stellt fest, dass das Gesellschaftskapital von EINUNDDREISSIG TAUSEND EURO (€ 31.000.-) in einunddreissig tausend (31.000) Aktien eingeteilt ist zu je EINEM EURO (€ 1.-).

Dritter Beschluss

a) Die Generalversammlung beschliesst die Erhöhung des Gesellschaftskapitals um den Betrag von EIN HUNDERT SECHSUNDSECHZIG TAUSEND SECHS HUNDERT SIEBENUNDSECHZIG EURO (€ 166.667.-) um es von seinem derzeitigen Betrag von EINUNDDREISSIG TAUSEND EURO (€ 31.000.-) auf den Betrag von EIN HUNDERT SIEBENUNDNEUNZIG TAUSEND SECHS HUNDERT SIEBENUNDSECHZIG EURO (€ 197.667.-) zu bringen, durch die Ausgabe von ein hundert sechsundsechzig tausend sechs hundert siebenundsechzig (166.667) neuen Aktien mit einem Nennwert von je EINEM EURO (€ 1.-), welche mit den gleichen Rechten und Pflichten wie die bestehenden Aktien ausgestattet sind.

b) ZEICHNUNG UND EINZAHLUNG

Die ein hundert sechsundsechzig tausend sechs hundert siebenundsechzig (166.667) neu geschaffenen Aktien werden integral durch die bestehenden Aktionäre im Verhältnis ihrer Anteile im Gesellschaftskapital gezeichnet.

Alle ein hundert sechsundsechzig tausend sechs hundert siebenundsechzig (166.667) neu geschaffenen Aktien wurden voll und ganz in bar eingezahlt durch die bestehenden Aktionäre im Verhältnis ihrer Anteile im Gesellschaftskapital, so dass der Betrag von EIN HUNDERT SECHSUNDSECHZIG TAUSEND SECHS HUNDERT SIEBENUNDSECHZIG EURO (€ 166.667.-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Absatz 3.1 von Artikel 3 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" **3.1.** Das Gesellschaftskapital beträgt EIN HUNDERT SIEBENUNDNEUNZIG TAUSEND SECHS HUNDERT SIEBENUNDSECHZIG EURO (€ 197.667.-), eingeteilt in ein hundert siebenundneunzig tausend sechs hundert siebenundsechzig (197.667) Aktien mit einem Nennwert von je EINEM EURO (€ 1.-) ("die Aktien")."

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung stellt fest, dass die Mandate der bestehenden Verwaltungsratsmitglieder, Delegierte des Verwaltungsrates sowie des Rechnungskommissars im Jahre 2010 geendet haben.

Sechster Beschluss

a) Die Generalversammlung beschliesst zu Mitgliedern des Verwaltungsrates zu ernennen, ihr Mandat endend bei der ordentlichen Generalversammlung welche im Jahr 2017 stattfinden wird.

- Herr Jörg WIENEKE, Diplomkaufmann, wohnhaft in D-54296 Trier, Addi-Merten-Str. 2.
- Herr Christian KISTLER, Unternehmensberater, wohnhaft in D-82140 Olching, Geschwister-Scholl-Weg, 6.
- Herr Wilhelm ALMS, Privatbeamter, wohnhaft in D-22297 Hamburg, Alsterkrugchaussee 232C.

b) Herr Jörg WIENEKE und Herr Christian KISTLER, beide vorgenannt, werden zu Delegierten des Verwaltungsrates ernannt, ihr Mandat endend bei der ordentlichen Generalversammlung welche im Jahr 2017 stattfinden wird,

mit der Befugnis die Gesellschaft im Rahmen der tagtäglichen Geschäftsführung gegenüber Dritten bis zu einem Betrag von ein tausend zwei hundert fünfzig Euro (EUR 1.250,-) durch ihre jeweils alleinige Unterschrift zu verpflichten. Darüber hinaus bedarf es den gemeinsamen Unterschriften eines der Delegierten des Verwaltungsrates mit einem anderen Verwaltungsratsmitglied.

Siebter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst zum Rechnungskommissar der Gesellschaft zu ernennen, sein Mandat endend bei der ordentlichen Generalversammlung welche im Jahr 2017 stattfinden wird:

Herrn Fabian SCHULZ, Steuerberater, Betriebswirt (VWA), wohnhaft in D-54294 Trier, Eurener Straße, 59A.

Nach Erschöpfung der Tagesordnung, wurde die ausserordentliche Generalversammlung geschlossen.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem unterzeichneten Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. WIENEKE, P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 23 novembre 2012. Relation: ECH/2012/1987. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 3. Dezember 2012.

Référence de publication: 2012157110/127.

(120207300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Crosstree Real Estate Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 172.804.

Suite aux résolutions de l'associé unique en date du 21 novembre 2012 de la Société, les décisions suivantes ont été prises:

- Nomination des gérants suivants à compter du 21 novembre 2012 pour une durée indéterminée:

Monsieur Ryan Craig, né le 9 octobre 1977 en Belfast, Irlande du Nord, avec adresse professionnelle au One Curzon Street, W1J 5HD, Londres, Royaume-Unis, en qualité de gérant A de la Société.

Monsieur Patrick L. C. van Denzen, né le 28 février 1971 en Geleen, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité de gérant B de la Société.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la Société est comme suit:

- David John Michael Hazzard, gérant A;
- Andrew David Le Gal, gérant A;
- Ryan Craig, gérant A;
- Robert van 't Hoef, gérant B;
- Martinus Cornelis Johannes Weijermans, gérant B;
- Patrick L. C. van Denzen, gérant B;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patrick L. C. van Denzen
Gérant B

Référence de publication: 2012160216/25.

(120212130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2012.

Continent 8 (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 147.798.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
Continent 8 (Luxembourg) S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2012160215/12.

(120212204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2012.

Chauffage Sanitaire Schumacher s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9662 Kaundorf, 19, Am Enneschtduerf.

R.C.S. Luxembourg B 108.347.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012160211/10.

(120211617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2012.

Hideal Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 200.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 143.143.

In the year two thousand and twelve, on the seventh day of November.

Before us Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Many Partners LLP, a limited liability partnership, having its registered office at Pannel House, Pak Street, Guildford (Surrey), Great Britain,

here represented by Guy Thackwray, investment banker, as authorized signatory, residing in London.

Such appearing party acting as the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Hideal Partners S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number 143.143, incorporated on 18 November 2008 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2925 dated December 2008 (the "Company"). The articles of association of the Company were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 8 October 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party, representing the entire share capital, took the following resolutions:

First Resolution

The Sole Shareholder decides to amend article 7.6 of the articles of association of the Company which shall now read as follows:

" **7.6.** Unless otherwise decided by the sole shareholder or, as the case may be, by the shareholders, the holders of a class of shares shall receive the Cancellation Par Value Per Share in the case of a redemption and cancellation of such class of shares. In the event the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, decide to redeem and cancel a class of shares for a repurchase price per share lower than the Cancellation Value Per Share (the "Adjusted Cancellation Value Per Share"), then the amount resulting from the difference between such Cancellation Value Per Share and the Adjusted Cancellation Value Per Share shall be deemed to be attributed to the next class of shares in the alphabetical order."

Second Resolution

The Sole Shareholder decides to reduce the capital of the Company from its current amount of two hundred and twenty-five thousand euro (EUR 225,000) down to two hundred thousand euro (EUR 200,000) through the redemption and cancellation of one thousand (1,000) redeemable class F preferred shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.

The redemption price payable by the Company to the Sole Shareholder as a result of the above capital reduction shall amount to two million one hundred forty-seven thousand six hundred one euro and fifty cents (EUR 2.147.601,50) (the "Redemption Price").

The payment of the Redemption Price shall be made in the manner agreed upon by the Company and the Sole Shareholder from time to time.

Third Resolution

As a consequence of the second resolution, article 6 of the articles of association of the Company shall be amended and shall now read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at two hundred thousand (EUR 200,000) represented by one thousand (1,000) ordinary shares, one thousand (1,000) redeemable class A preferred shares, one thousand (1,000) redeemable class B preferred shares, one thousand (1,000) redeemable class C preferred shares, one thousand (1,000) redeemable class D preferred shares, one thousand (1,000) redeemable class G preferred shares, one thousand (1,000) redeemable class H preferred shares and one thousand (1,000) redeemable class I preferred shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand four hundred euro (EUR 1,400,-).

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by their name, first name, civil status and residence, these persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le septième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Many Partners LLP, un limited liability partnership, ayant son siège social à Pannel House, Pak Street, Guildford (Surrey), Grande-Bretagne,

représenté par Guy Thackwray, banquier,

en tant que signataire autorisé, demeurant à Londres.

Le comparant représente l'associé Unique (l'«Associé Unique») de Hideal Partners S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143143, constituée le 18 novembre 2008 selon acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, C numéro 2925 du 9 décembre 2008 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 8 octobre 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Le comparant a demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 7.6 des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

« **7.6.** A moins qu'il n'en soit décidé autrement par l'associé unique, ou selon le cas, les associés, une classe de parts sociales recevra la Valeur d'Annulation par Parts Sociales dans le cas du rachat et de l'annulation de cette classe. Dans le cas où l'associé unique, ou selon le cas, les associés, décident de racheter et annuler une classe de parts sociales pour un prix de rachat qui est inférieure la Valeur d'Annulation par Part Sociale (la «Valeur d'Annulation Ajustée par Parts Sociales»), le montant résultant de la différence entre la Valeur d'Annulation Ajustée par Parts Sociales et la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera attribuée à la classe de parts sociales suivante dans l'ordre alphabétique.»

Deuxième Résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société de son montant actuel de deux cent vingt-cinq mille euros (EUR 225.000) à un montant de deux cent mille euros (EUR 200.000) par le rachat et l'annulation de mille (1.000) parts sociales rachetables privilégiées de classe F, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Le prix de rachat à payer par la Société en conséquence de la réduction de capital ci-dessus sera de deux millions cent quarante-sept mille six cent un euros et cinquante cents (EUR 2.147.601,50) (le «Prix de Rachat»).

La paiement du Prix de Rachat aura lieu de la manière telle que définie par la Société et l'Associé Unique de temps à autre.

Troisième Résolution

A la suite de la résolution ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société sera modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à deux cent mille euros (EUR 200.000) représenté par mille (1.000) parts sociales ordinaires, mille (1.000) parts sociales rachetables privilégiées de classe A, mille (1.000) parts sociales rachetables privilégiées de classe B, mille (1.000) parts sociales rachetables privilégiées de classe C, mille (1.000) parts sociales rachetables privilégiées de classe D, mille (1.000) parts sociales rachetables privilégiées de classe G, mille (1.000) parts sociales rachetables privilégiées de classe H, mille (1.000) parts sociales rachetables privilégiées de classe I, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Thackwray, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 novembre 2012. Relation: EAC/2012/14873. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012157676/115.

(120208200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Am Trading, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach, 14, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 172.590.

Procès - verbal de l'assemblée générale extra-ordinaire du 23 novembre 2012

Il résulte de l'AGE tenue ce 23 novembre 2012 ce qui suit:

1° Démission de Mr Giuseppe MICELLI, né le 14/07/1949 à B-Namur, domicilié 170 Bd Emile Bockxstal à B-1200 Woluwe-St-Pierre de son poste de Gérant.

2° Nomination de Mr Alessandro MICELLI, né le 03/08/1977 à B-Watermael-Boisfort, domicilié 73 Bergstraat à B-1840 LONDERZEEL, au poste de Gérant pour une durée indéterminée.

AM TRADING Sàrl

Référence de publication: 2012160141/14.

(120212036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2012.

Acquatica S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 39.729.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire alors de résidence à Dudelange, en date du 04 mars 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 354 du 20 août 1992 et dont les statuts ont été modifiés:

suivant actes reçus par le même notaire Joseph ELVINGER:

- en date du 10 novembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 47 du 1^{er} février 1993
- en date du 14 juin 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 453 du 05 octobre 1993
- en date du 03 juin 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 427 du 31 octobre 1994
- en date du 05 juin 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 437 du 05 septembre 1996

suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 06 mars 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 334 du 30 juin 1997

dont le capital social a été converti en Euros suivant assemblée générale extraordinaire du 15 mars 1999, l'extrait afférent ayant été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 593 du 02 août 1999

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012160120/26.

(120212003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2012.

Anpira Invest Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 165.173.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012156811/14.

(120207109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Cameron Lux IV Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.342.

Il convient de modifier l'adresse du gérant de la Société; Madame Cécile Jager de; 22 Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, à 2, rue Peternelchen, L-2370 Howald, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 décembre 2012.

Référence de publication: 2012160220/11.

(120211990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2012.

Gerlach Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 172.073.

In the year two thousand twelve, on the twentieth day of November.

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

Rysy Investments S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg and under process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (the Sole Shareholder),

acting in its capacity of Sole Shareholder of Gerlach Investments S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number Luxembourg R.C.S. B 172073 (the Company), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 8 October 2012 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) number 2760 of 14 November 2012.

The articles of association (the Articles) have not been amended since the incorporation of the Company.

The Sole Shareholder is represented at the meeting by Sébastien Pêcheux, private employee, with professional address at Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal and which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one Euro (EUR 1.-) in order to bring the share capital from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), to twelve thousand five hundred and one Euros (EUR 12,501.-) by the issuance of one (1) new share (the New Share) of the Company, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-);

2. Subscription and payment of the New Share by way of a contribution in cash and allocation of the surplus cash contribution into a share premium account of the Company;

3. Subsequent amendment of article 5 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 2;

4. Modification of the first financial year;

5. Appointment of an additional Class B Manager;

6. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase of the share capital of the Company by an amount of one Euro (EUR 1.-) in order to bring the share capital from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), to twelve thousand five hundred and one Euro (EUR 12,501.-) by the issuance of one (1) New Share.

Subscription-payment of the New Shares

The Sole Shareholder records the subscription and the full payment of the New Share by way of a contribution in cash as follows:

The Sole Shareholder, represented as stated here above, hereby declares that it subscribes to one (1) New Share of the Company and fully pays up such New share and a share premium by way of a contribution in cash in an aggregate amount of one hundred twelve thousand five hundred Euros (EUR 112,500.-).

The Sole Shareholder resolves to allocate one Euro (EUR 1.-) to the share capital of the Company and to allocate the surplus of the cash contribution in the amount of one hundred twelve thousand four hundred and ninety nine Euros (EUR 112,499.-) to a share premium account of the Company.

Proof of the full payment of the above mentioned New Share and share premium for a total amount of one hundred twelve thousand five hundred Euros (EUR 112,500.-) has been given to the undersigned notary by a blocking certificate.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.** The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred and one Euros (EUR 12,501.-) represented by twelve thousand five hundred and one (12,501) shares with a par value of one Euro (EUR 1.) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to modify the first financial year that shall henceforth read as follows:

“The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2013.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint the following as additional Class B Manager for an unlimited duration:

Mr. Stéphane Hépineuze, born on July 18, 1977 in Dieppe (France), residing professionally at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg as Class B Manager.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,300 (one thousand three hundred euro).

Powers

The appearing party does hereby grant power to any clerk and / or employee of the firm of the undersigned notary, acting individually, in order to document and sign any deed of amendment (typing error(s)) to the present deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Senningerberg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingtième jour de novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Rysy Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg (l'Associé Unique)

agissant en sa qualité d'associé unique de Gerlach Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 172073 (la Société), constituée par un acte notarié du notaire pré-cité, en date du 8 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) numéro 2760 du 14 novembre 2012.

Les statuts (les Statuts) n'ont pas modifiés depuis la formation de la Société.

L'Associé Unique est représenté à l'assemblée par Sébastien Pêcheux, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé et qui, paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps à l'administration de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de un euro (EUR 1,-) afin de porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) à douze mille cinq cent et un euro (EUR 12.501,-) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale de la Société (la Nouvelle Part Sociale), ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-);

2) Souscription et libération de la Nouvelle Part Sociale par apport en numéraire et affectation du surplus de l'apport en numéraire au compte de réserve prime d'émission de la Société;

3) Modification subséquente de l'article 5 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital social adoptée au point 2;

4) Modification du premier exercice social;

5) Nomination d'un gérant de catégorie B supplémentaire

6) Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un euro (EUR 1,-) afin de porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) à douze mille cinq cent et un euro (EUR 12.501,-) par l'émission d'une (1) Nouvelle Part Sociale de la Société.

Souscription - Paiement

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital de la manière suivante:

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare par les présentes souscrire à une (1) nouvelle part et libère entièrement cette part sociale ainsi qu'une prime d'émission par un apport en numéraire d'un montant total de cent douze mille cinq cents euro (EUR 112,500.-).

L'Associé Unique décide d'affecter un euro (EUR 1.-) au capital social de la Société et d'allouer le surplus de l'apport en numéraire d'un montant de cent douze mille quatre cent quatre-vingt dix-neuf euro (EUR 112,499.-) à une prime d'émission de la Société.

Preuve du paiement intégral de la nouvelle part mentionnée ci-dessus et la prime d'émission pour un montant total de cent douze mille cinq cents euro (EUR 112.500.-) a été documentée au notaire par un certificat de blocage.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent et un euro (EUR 12.501.-), représenté par douze mille cinq cent et une (12.501.-) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune. Chaque part sociale bénéficie d'un vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le premier exercice social de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

«Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre 2013.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de nommer la personne suivante en tant que gérant de catégorie B supplémentaire pour une période indéterminée:

M. Stéphane Hépineuze, né le 18 juillet 1977 à Dieppe (France) et résidant professionnellement au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 1.300 (mille trois cents euro).

Pouvoirs

Le comparant donne par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante ci-dessus l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Senningerberg.

Après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte en original.

Signé: Sébastien Pêcheux, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 23 novembre 2012. LAC/2012/55553. Reçu 75,- EUR.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 novembre 2012.

Référence de publication: 2012157002/160.

(120207380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Cameron Lux II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 90.440.

Il convient de modifier l'adresse du gérant de la Société; Madame Cécile Jager de; 22 Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, à 2, rue Peterelchen, L-2370 Howald, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 décembre 2012.

Référence de publication: 2012160207/11.

(120211992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2012.
